

On se conformera pour la rédaction des jugements aux modèles ci-après :

FORMULAIRES des jugements du Tribunal Criminel des Iles de la Société.

1. Acquittement.

Le Tribunal Criminel des Iles de la Société a rendu le jugement suivant :

AU NOM DU GOUVERNEMENT DU PROTECTORAT FRANÇAIS :

Ce jourd'hui... etc. Le Tribunal Criminel des Iles de la Société, créé par l'arrêté du Commissaire de la République aux Iles de la Société, en date du 22 avril 1850, composé conformément au même arrêté de MM.....

M. ... remplissant les fonctions du ministère public, assisté de M. ... greffier, tous nommés par le Commissaire de la République.

Lesquels, aux termes des articles 7 et 8 de la loi du 13 brumaire an V, ne sont parents ou allés ni entre eux, ni de l'accusé aux degrés prohibés.

Le tribunal convoqué par l'ordre du Commissaire de la République, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances... à l'effet de juger (*noms, prénoms, état, profession, lieu de naissance, etc.*) accusé de ... traduit devant le tribunal en vertu du jugement rendu par la Chambre de mise en accusation, en date du ...

La séance ayant été ouverte, M. le Président a fait apporter par le greffier, et déposer devant lui, sur le bureau, un exemplaire de la loi du 13 brumaire an V et de l'arrêté du 22 avril 1850, et a demandé ensuite au ministère public la lecture du procès-verbal d'information, et de toutes les pièces, tant à charge qu'à décharge envers l'accusé... au nombre de ... (*nombre de pièces*).

Cette lecture terminée, M. le Président a ordonné à la garde d'amener l'accusé (*ou les accusés*), lequel a été introduit, libre et sans fers, devant le tribunal, accompagné de ... défenseur officieux.

Interrogé sur ses noms, prénoms, âge, lieu de naissance, profession et domicile.

A répondu (*consigner les réponses*).

Après avoir donné connaissance à l'accusé des faits à sa charge, avoir fait prêter interrogatoire par l'organe de M. le Président, après avoir entendu publiquement et séparément (*indiquer ici les témoins*